

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PLENIERE

DU 27 SEPTEMBRE 2022

Participants :

- Serge BALDI, Président du Conseil de Quartier Parc
- Les conseillères et conseillers du Conseil de Quartier Parc
- M. le Maire
- Nathalie GOUTORBE, Cheffe de cabinet d'Yves NICOLIN
- Céline RODRIGUES, Directrice Du Pôle Ingénierie, Ville de Roanne
- Grégory AYMOND, Responsable du pôle Environnement, Ville de Roanne
- Christine BERGERON, pôle Sécurité Santé publique et Développement Durable,
- Havva EMEK, ambassadrice énergie, service développement durable, Roannais Agglomération
- Isabelle DAMIAN-FARJOT, ambassadrice énergie, service développement durable, Roannais Agglomération
- Jean-Luc CONDETTE, Directeur Général Adjoint Démocratie locale - Vie des Quartiers, Ville de Roanne

Mme F. Fesnoux, vice-présidente est excusée.

M. Baldi accueille les participants, les remercie de leur présence et déroule l'ordre du jour, complété par un point spécifique relatif à la mise en place d'un « jury de nez ».

I. Actualités

1°/ Mise en place d'un « jury de nez »

C. Bergeron présente la mise en place d'un « jury de nez », parallèlement à la construction à Roanne d'un méthaniseur, le long du bassin de l'Oudan, opérationnel dans un an environ.

En complément des mesures réglementaires visant à limiter au maximum l'impact olfactif de ce type d'équipement, un « jury de nez » composé de riverains et de bénévoles sera constitué.

Son objectif est de signaler les éventuelles nuisances olfactives ressenties, de les caractériser et de les incrémenter sur une application pour, à terme, la prise en compte de ces nuisances dans leur environnement.

Une plateforme spécifique Signal'Air (ex ODO) pourra être utilisée en complément pour recenser les signalements.

Ce jury sera mis en place à partir d'octobre prochain et, en ce sens, une formation est programmée le mercredi 19 octobre, à 16h30 (locaux station d'épuration).

Une douzaine de personnes composerait ce jury (8 sont déjà inscrites).

D'où l'appel ce soir aux bénévoles pour participer à ce jury.

La formation comprend une partie théorique (comprendre les odeurs) et une partie pratique (pour caractériser les odeurs).

Une formation complémentaire en 2023 sera dispensée, lors du démarrage effectif du méthaniseur.

En réponse à une question, il n'y a pas de risque attendu de ce méthaniseur, mais nous sommes dans un périmètre avec des activités industrielles susceptibles de générer des odeurs et il est intéressant de pouvoir les signaler et, en cas de gêne, de pouvoir trouver des solutions.

2/ Collecte des déchets à partir de 2023 : présentation de la nouvelle organisation par Roannais Agglomération

Mesdames EMEK et DAMIAN-FARJOT, de Roannais Agglomération, présentent la nouvelle organisation de la collecte des déchets à partir de janvier 2023.

Roannais Agglomération précise que 70% de déchets recyclables sont encore présents dans les poubelles à l'heure actuelle. Ce constat est fortement dommageable eu égard le fait que les déchets collectés actuellement dans les poubelles sont enfouis.

Roannais Agglomération ajoute qu'il va y avoir une extension des consignes de tri afin de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires qui seront :

- Enfouir moins de 50% des déchets ménagers ;
- Valoriser encore davantage les déchets ;

En résumé : plus de valorisation pour moins d'enfouissement.

Concernant les biodéchets, l'objectif est de les diminuer tout en valorisant les déchets verts et alimentaires.

A compter du 1^{er} janvier 2024, il conviendra que les particuliers trient leurs déchets verts chez eux.

Roannais Agglomération indique que ces nouveaux objectifs sont également liés à la réévaluation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) par l'Etat. Cette dernière va augmenter de plus de 160%. En effet, la taxe va passer de 25 € à 65 € la tonne.

Concrètement, la réorganisation du système de collecte va impliquer la distribution de nouveaux bacs à ordures ménagères et la distribution d'un composteur par foyer.

Aussi, chaque foyer aura une poubelle à couvercle bordeaux pour ses ordures ménagères et une poubelle à couvercle jaune pour les emballages et les papiers. La collecte du verre se fera toujours au niveau du Point d'Apport Volontaire (PAV).

A partir de janvier 2023, la collecte des ordures ménagères sera organisée une fois par semaine avec une alternance du bac : une semaine le bac à couvercle bordeaux et une semaine le bac à couvercle jaune. Il y aura donc beaucoup plus de déchets collectés en porte à porte.

Roannais Agglomération rappelle que le tri du verre est récompensé par le biais de l'application CLIIINK.

La distribution des nouveaux bacs est intervenue sur les communes du nord de l'agglomération. Si les usagers ne sont pas présents pour récupérer leurs bacs, un avis de passage est laissé dans la boîte à lettres.

Roannais Agglomération indique par ailleurs qu'une étiquette et un code barre seront présents sur chaque conteneur pour identifier la poubelle et son utilisateur.

Roannais Agglomération réaffirme que la distribution des conteneurs est en train d'intervenir mais rien ne change **au niveau de la collecte avant janvier 2023.**

Roannais Agglomération précise qu'une signalétique précisant les déchets admis dans chaque poubelle (jaune et bordeaux) sera apposée. Aussi, il n'y aura aucune incompréhension quant au dépôt des déchets dans chacun des bacs.

N° vert à appeler si questions : 0800 17 34 50

Mme Bernard, Directrice du centre social souligne le volet environnemental positif de cette nouvelle collecte, au-delà du seul impératif financier.

Plusieurs conseillers déplorent l'incivisme d'usagers déposant leurs sacs de déchets à côté des PAV et des points de collecte. Ils demandent l'installation de caméras.

M. le Maire rappelle qu'il y a 1 000 points de collecte dans l'agglomération roannaise, ce qui nécessiterait l'installation d'autant de caméras, ce qui est financièrement impensable.

Mme Bernard s'inquiète des conséquences de cette future collecte par quinzaine, en raison du volume considérable des couches usagées de la crèche.

M. le Maire indique que les centres sociaux, comme les organismes publics et privés devront, à partir de 2023, gérer leurs propres déchets. Seuls les particuliers sont concernés par la nouvelle organisation.

En réponse à la demande des représentants de Roannais Agglomération, M. Baldi se propose d'être le référent du Conseil de Quartier sur cette question de la nouvelle formule de collecte des déchets.

3/ Animal dans la ville

G. Aymond présente cette thématique (cf power point)

Depuis la loi du 16 février 2015 du code civil, les animaux sont considérés comme **"des êtres vivants dotés de sensibilité"**.

Aussi, de nouveaux aménagements sont prévus en ville pour intégrer de façon harmonieuse les animaux, de mieux gérer les nuisances en ville et de préserver la biodiversité.

La Ville de Roanne s'est par ailleurs lancée dans cette réflexion du fait des évolutions réglementaires telles le 0 phyto.

On peut citer parmi les aménagements et les actions en ville :

Au niveau des chiens

- 2 parcs canins situés à Fontval et à la Capitainerie.
- Le développement des cani sites pour mieux encadrer les déjections canines.

Il est rappelé que les déjections canines laissées sur le domaine public sont passibles d'une amende de 135 €.

G. Aymond précise qu'un parc canin - permettant aux chiens de s'ébattre dans une aire fermée – sera aménagé dans le quartier du Parc. Son emplacement sera défini d'un commun accord avec M. Baldi.

Au niveau des chats

- Convention avec 30 millions d'amis.
- Le service environnement rappelle la nécessité de stériliser les chats pour éviter la prolifération.

La Ville de Roanne souligne tant au niveau des chiens que des chats son partenariat avec la SPA et l'Arche de Noé au niveau notamment des fourrières et des refuges pour ces animaux.

Pigeons

La Ville de Roanne cite l'implantation d'un pigeonnier contraceptif dans le quartier de la gare dans un objectif d'éviter la prolifération de l'espèce.

La Ville de Roanne rappelle que le nourrissage de ces oiseaux est interdit pour des raisons de salubrité publique.

La Ville rappelle également que les trous dans les maisons ou immeubles mal isolés doivent être comblés pour éviter le nichage.

Faucon pèlerin

Fin 2021, un nid destiné à recevoir un couple de faucons pèlerins a été installé dans le clocher de l'Eglise Notre Dame des Victoires.

Les services de la Ville de Roanne précisent qu'un faucon aurait été identifié mais qu'il ne s'agit pas d'un faucon pèlerin mais d'un faucon crécelle.

Étourneaux

Plusieurs actions sont mises en place afin de lutter contre les nuisances de ces oiseaux :

- Effarouchement sonore qui est l'alternative la plus facile à mettre en place ;
- Plantation de bambouseraies en périphérie de ville car les étourneaux apprécient cet environnement ;
- Il est également envisagé un effarouchement par des fauconniers.

Cimetière pour animaux

Cette thématique a déjà été présentée lors d'une précédente plénière. Cf compte-rendu précédent.

Eco-pâturages

Deux éco-pâturages sont actuellement implantés en ville : un à Fontalon et l'autre au niveau du Renaison.

Ruche

Une ruche pédagogique a été implantée dans les jardins du Musée Dechelette dans un objectif de favoriser la biodiversité.

Animaux sauvages

Les lapins et les sangliers présents en Ville font l'objet de décantonnement afin d'être ré-introduits dans leurs milieux naturels.

4/ Maison des Arts Martiaux

Mme Rodrigues présente le projet de la Ville de Roanne de créer une Maison des Arts Martiaux.

Il s'agit de la transformation des anciens courts de tennis couverts. 1 300 m² seront ainsi réaménagés, pour un coût prévisionnel d'1.2 M€.

6 associations vont pouvoir en bénéficier, sans compter les scolaires.

Différentes projections, extérieures et intérieures, permettent d'apprécier l'ampleur et la qualité du projet (cf power point).

Cette Maison des Arts Martiaux devrait ouvrir en septembre 2023.

En réponse à une question, les terrains attenants pourraient être transformés pour partie en parking. La "maison blanche" sera vendue.

II. Animation - Patrimoine

1/ Retour sur les Anim'quartiers

Mme Perret du centre social revient sur les deux dernières animations :

- Le 3 septembre : installation d'une ferme ambulante. Une centaine de personnes et enfants a pu découvrir de façon ludique et pédagogique les animaux et les activités d'une ferme. Un petit déjeuner a été offert.
- Le 24 septembre : en collaboration avec la Protection Civile, l'animation portait sur "autour des gestes qui sauvent", permettant de donner des informations précieuses sur des gestes simples mais à même de sauver des vies au quotidien. Une cinquantaine de personnes était présente.

De plus il est prévu le 17 décembre prochain une animation sur le thème de Noël.

Enfin le retour est fait sur les animations d'escrime menées grâce à l'Académie d'Escrime du Roannais au cours de l'été. Là encore, ces moments de convivialité ont été appréciés, grâce notamment, à l'utilisation de "sabres laser" en nocturne. Une collation offerte accompagnait cette animation.

2/ Point sur la réalisation d'une fresque

L'artiste graffeur Gabriel Girerd doit présenter pour validation la maquette de la fresque commandée par le Conseil de Quartier, sur le thème des sports pratiqués auparavant sur les terrains sportifs du Parc : équitation, course de chiens, ...

3/ Ciné plein air

M. Baldi va se rapprocher de Mme Chatelet, Présidente du Conseil de Quartier Mâtel, afin d'envisager ensemble une séance de cinéma en plein air en 2023, l'objectif étant de partager le coût.

4/ Calendrier événementiel

Le calendrier des prochains événements se déroulant à Roanne est présenté (cf power point)

Questions diverses

- Quel est le programme de réfection des rues du quartier en 2023 ?

M. le Maire indique que ce programme n'est pas arrêté. En parallèle, la Ville de Roanne, comme toutes les communes, va subir les augmentations effarantes des prix du gaz et de l'électricité, avec le risque annoncé de passer d'1.5M€/an pour l'électricité à 3M€.

Ces majorations considérables vont impacter le niveau des investissements en 2023, dont le programme de réfection des rues.

Cette situation conduit la ville de Roanne à rechercher des économies d'énergie dans tous les secteurs. En ce sens, l'éclairage public sera totalement éteint de minuit à 6 heures en semaine et de 1h du matin à 7h le week-end. Les communes limitrophes en feront de même, dans un souci d'homogénéisation.

M. le Maire ajoute que cette mesure a déjà été mise en place par d'autres villes, qui n'ont pas constaté pour autant une augmentation de la délinquance.

Pour Noël, les illuminations seront maintenues afin de garder le volet festif de cette période. M. le Maire souligne que les guirlandes sont toutes dotées d'éclairage LED et que la consommation électrique globale demeure modique (600 €). Pour autant, il est prévu d'éteindre les guirlandes à 22h si elles ne sont pas branchées sur le réseau électrique de l'éclairage public.

Mme Bernard suggère de revoir le système des détecteurs à l'intérieur et à l'extérieur du centre social : leur déclenchement trop facile entraîne systématiquement l'éclairage, même en été.

M. le Maire propose d'examiner cela, avec la limite de l'exercice tenant au coût de l'investissement : si pour gagner 10 € sur la facture d'électricité, il faut investir 1 000 €, alors on doit renoncer. Tel est le cas avec l'éclairage public à Roanne où, sur 8 000 lampadaires, seuls 2 000 sont équipés en LED. A raison de 1 000 € par lampadaire, il faudrait donc investir 6 M€ pour tous les changer, somme trop lourde. Idem pour les 168 armoires de commande. Par contre il est prévu que, pour les futures opérations (Bords de Loire 2, Foch-Sully, ...), l'éclairage sera en LED, avec déclenchement possible au passage et autres dispositifs limitant les consommations.

- Situation de l'AS Parc : une conseillère indique que cette association de football connaît des difficultés financières importantes et que la Ville de Roanne doit revoir en conséquence le montant de subvention allouée. M. le Maire rappelle que la Ville de Roanne verse à cette association le double de

subvention par rapport aux autres clubs de football, sans compter les moyens matériels. Cet effort témoigne de la volonté de la Ville de Roanne que l'AS Parc puisse perdurer, tant il est évident qu'elle joue un rôle positif en direction des jeunes, les incitant à pratiquer un sport plutôt qu'à être désœuvrés. Encore faut-il que l'AS Parc puisse avoir des dirigeants conscients de ces enjeux et œuvrent en ce sens, sans vouloir morigéner qui que ce soit.

- Problème rue J. Bouin : un riverain se plaint d'incivilités, en indiquant que le sens interdit n'est pas respecté, que des dépôts sauvages de déchets verts sont fréquents et qu'un atelier de réparation automobile en plein air est installé sur l'îlot. Il est rappelé qu'il ne faut pas hésiter à appeler le CPU (04/77/44/42/44).
- Problème d'aboiements de chiens rue C. Chaplin : les services seront saisis.
- Antenne relais : M. Baldi déplore l'implantation prochaine d'une antenne relais dans l'enceinte du stade du Parc. Cet emplacement est totalement inapproprié, jurant avec le cadre verdoyant. M. le Maire demande aux services concernés de faire le point dans les meilleurs délais sur ce projet.
- Demande de mise à disposition d'une salle pour une nouvelle association : une conseillère informe que plusieurs femmes de culture mahoraise vont créer une association pour le développement de leurs danses traditionnelles et, à cette fin, auraient besoin d'une salle pour répéter. M. le Maire indique le contact à la Ville de Roanne, à savoir le service Vie Associative (vieassociative@ville-roanne.fr) qui examinera cette demande et les possibilités de la satisfaire.

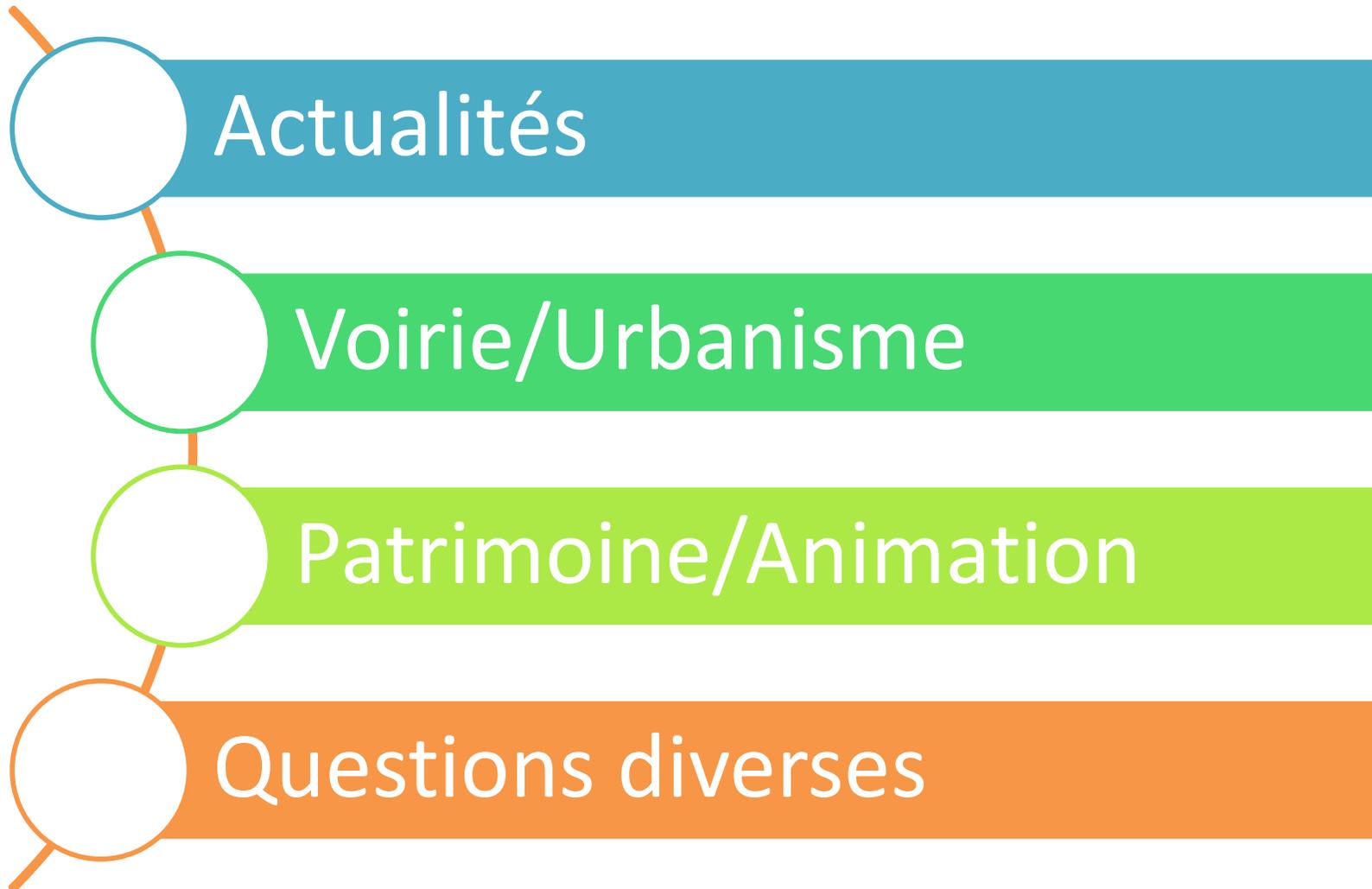


**PLENIERE DU CONSEIL DE QUARTIER
PARC**

27 septembre à 18h



Accueil





Actualités



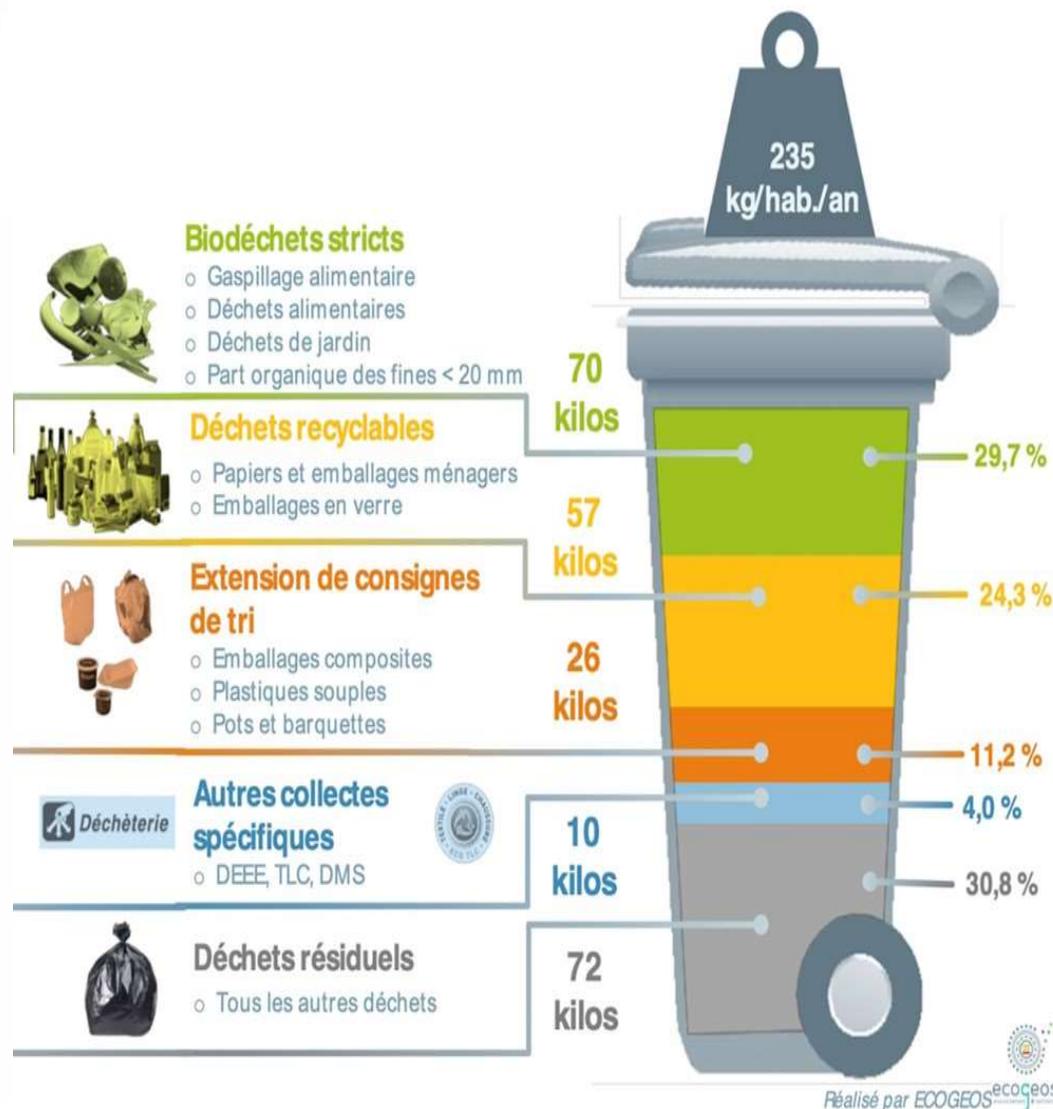
Jury de Nez

Présentation de la nouvelle collecte des déchets à partir de janvier 2023



Réorganisation des systèmes de
collecte
et communication sur la gestion des
déchets
du territoire

En 2021, chaque habitant de Roannais Agglomération jette en moyenne dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :



70 %
de déchets
recyclables /
compostables

Objectifs réglementaires à atteindre issus de la Loi Transition Énergétique :

- **50 %** de déchets enfouis
- + **65 %** de déchets valorisés
- **15 %** de déchets ménagers et assimilés (comprend tous les déchets) en 2030

+ de valorisation
- de déchets

Evolution de la réglementation sur **l'obligation de valorisation des biodéchets** :

- Depuis 2016 pour les producteurs de + de 10 tonnes/an
- En 2023 pour les producteurs de + de 5 tonnes/an
- Au 31/12/2023 pour tous les producteurs de biodéchets dont les particuliers



TGAP

(Taxe Générale sur les Activités
Polluantes)

en augmentation :

+ 160% en 2025

Si on ne fait rien :
+ 1 million d'€ par an
jusqu'en 2025
(pour 1 budget actuel de
12 millions d'€)

OBJECTIF

Maîtriser les coûts
liés à la collecte et
au traitement



Réorganisation des systèmes de collecte



- Mars - juin : réalisation de l'enquête, par le prestataire SULO, en porte à porte

Vous habitez en logement individuel et n'avez pas encore répondu à l'enquête ?

Contactez le N° vert de notre prestataire: **0 805 292 600**

Du lundi au vendredi de 8h à 18h



- Septembre - décembre 2022 : distribution des bacs à couvercle bordeaux (ordures ménagères) et à couvercle jaune (emballages et papiers) et *des composteurs individuels*



- A partir d'août : envoi d'un flyer à tous les usagers de l'agglomération pour les informer de la distribution des nouveaux bacs
- Septembre - décembre : distribution des nouveaux bacs et récupération des anciens bacs et distribution des composteurs individuels (maisons avec jardin)

Vous n'êtes pas chez-vous lors de la distribution ?

Un avis de passage sera laissé dans votre boîte aux lettres, vous invitant à contacter le N° vert de notre prestataire pour convenir d'un rendez-vous



- **De septembre à décembre 2022: RIEN NE CHANGE**
Modalités de collecte

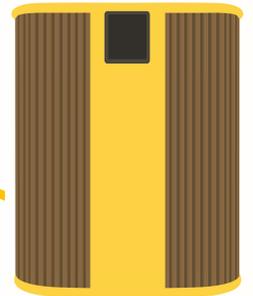
Si vous êtes collecté en porte à porte (devant votre logement)



Collecte des Ordures
Ménagères aux fréquences
de ramassage habituel avec
le bac à couvercle
bordeaux

Continuer à utiliser les points
tri
pour vos déchets recyclables

-
**Ne pas sortir le bac jaune à
la collecte**

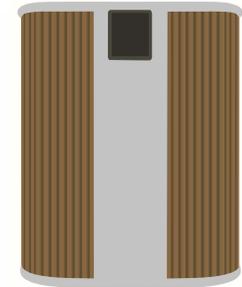


**Collecte du bac jaune uniquement
à partir de janvier 2023**

- **De septembre à décembre 2022: RIEN NE CHANGE**
Modalités de collecte



Si vous êtes collecté en bac de regroupement ou en point collectif et que vos bacs à couvercle bordeaux et à couvercle jaune vous ont été distribués



Continuer à utiliser les bacs de regroupements et les points collectifs

Ne pas sortir les bacs à couvercle bordeaux et jaune



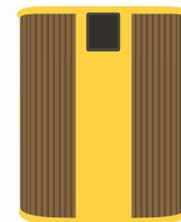
Collecte de vos nouveaux bacs uniquement à partir de janvier 2023



○ A partir de janvier 2023: démarrage des nouvelles collectes



A partir du 1^{er} janvier 2023, vous pourrez déposer les emballages et les papiers dans le même contenant



Accès libre au point tri durant le 1^{er} semestre 2023

Les jours de collecte vous seront communiqués ultérieurement

QUESTIONS



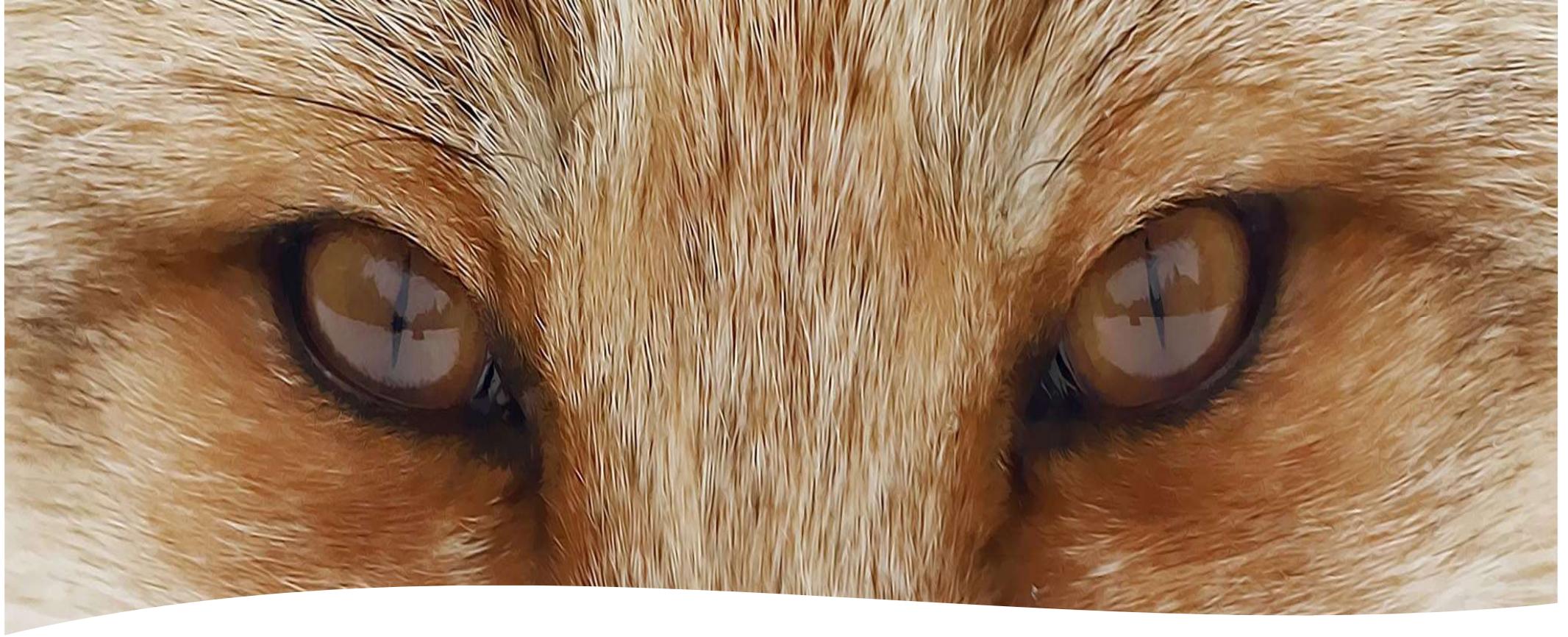
numerovert@roannais-agglomeration.fr



0800 17 34 50

Animal dans la Ville

Aujourd'hui, environ 50 % de la population française est propriétaire d'un animal



La place de l'animal

Depuis la loi du 16 février 2015 du code civil, les **animaux** sont considérés comme "des êtres vivants doués de sensibilité".

➔ = Révolution de société et juridique puisque jusqu'à présent, les animaux étaient considérés comme des "biens meubles".

C'est pourquoi, la ville de Roanne oeuvre pour une cohabitation harmonieuse avec ces animaux à travers divers aménagements et actions pour leur bien-être mais aussi pour la réduction de certaines nuisances.

Les objectifs généraux :

La ville de Roanne participe à :

- Une meilleure intégration des animaux domestiques en ville
 - Nouveaux équipements et nouvelle approche avec la population citadine
- Une meilleure gestion des problèmes de nuisances animales :
fientes, bruits...
- La protection de la biodiversité
- Un renforcement du vivre ensemble et favorisation des lieux de rencontre (parc canin...)

La gestion des espaces à Roanne :

Pour préserver et favoriser la circulation des espèces, la ville de Roanne travaille sur des évolutions environnementales.

= La Trame Verte et Bleue :

- Nouveaux espaces verts publics (Bords de Loire, parc Fontval)
- Zéro phyto
- Tonte différenciée
- Nichoirs et hôtels à insectes...



Les animaux que l'on peut retrouver en ville :

Animaux domestiques :

- Chien
- Chat



Animaux sauvages :

- Sanglier
- Renard
- Ragondin
- Ecureuil
- Fouine, Rat, Serpent



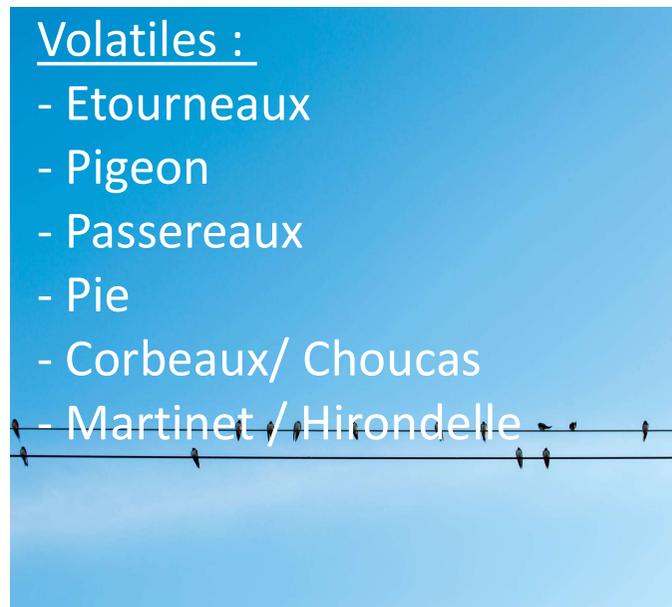
Insectes :

- Abeille
- Frelon / Guêpe
- Moustique
- Puce de Lit
- Blatte
- Chenille



Volatiles :

- Etourneaux
- Pigeon
- Passereaux
- Pie
- Corbeaux/ Choucas
- Martinet / Hirondelle



Les Parcs Canins



Parc Fontval et Parc de la Capitainerie

Cabanes pour chat libre



Pigeonnier contraceptif



Nichoir à faucon



Bambouseraie



Cimetière Animalier de Roanne



PARC FONTALON

PARC DU RENAISSON

L'éco-paturage

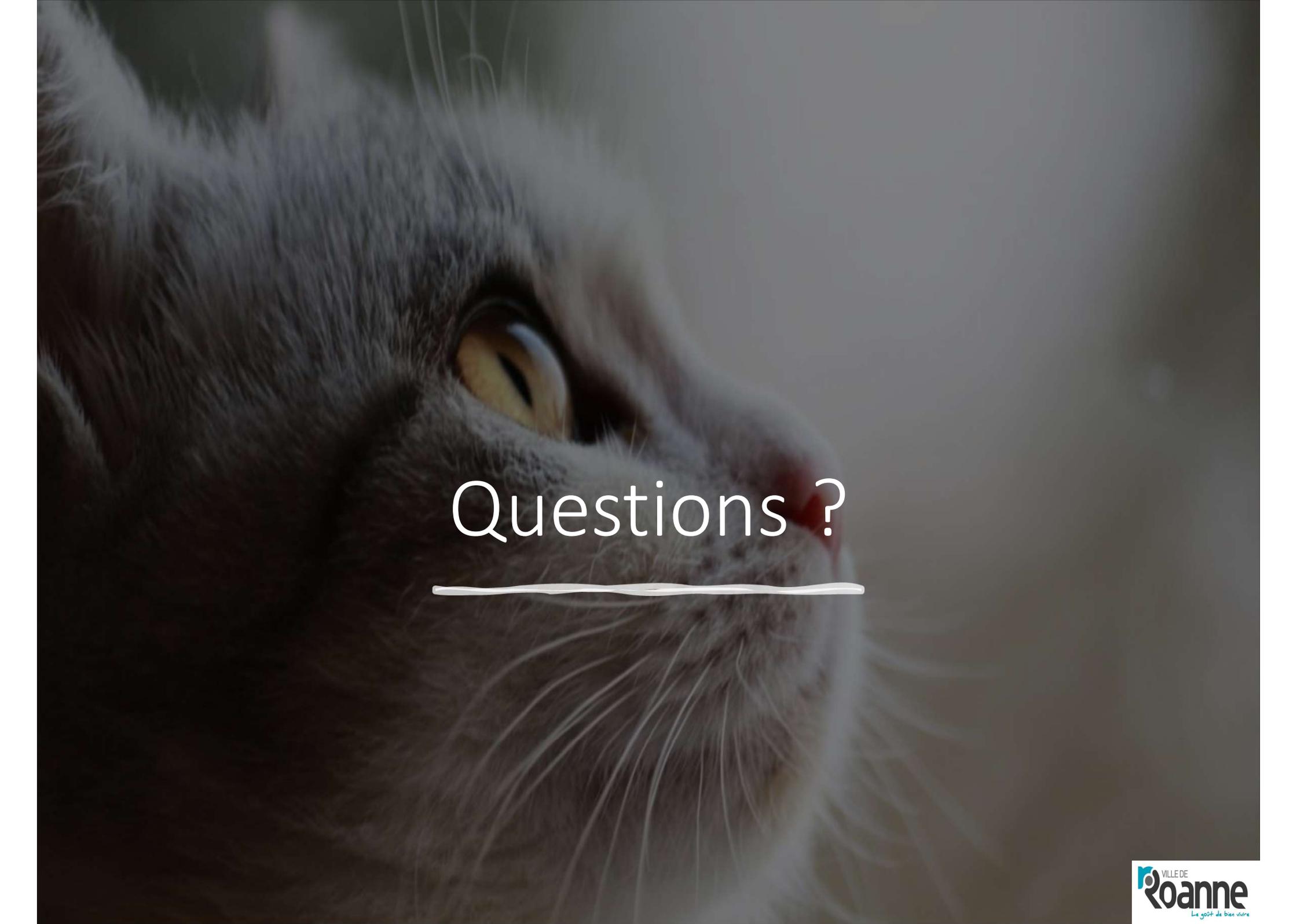


Les Ruches



Animaux sauvages



A close-up, slightly blurred photograph of a grey cat's face. The cat's eyes are a striking yellow color and are looking towards the right. The fur is a mix of grey and white, with long whiskers visible. The background is a soft, out-of-focus grey.

Questions ?



Maison des Arts Martiaux

➤ **Transformation des anciens courts de Tennis couverts en Maison des Arts martiaux mutualisée :**

1300 m² réaménagés sur les 1500 existants

2 zones de pratique distinctes (310m² pour judo et disciplines associées / 330m² pour karaté et disciplines associées) + vestiaires – sanitaires – espace d'accueil – salle musculation – salle de réunion – bureaux – locaux techniques

➤ **Enveloppe globale d'investissement :**

1 200 000 € TTC

➤ **Associations utilisatrices :**

JUDO CLUB DE ROANNE
DYNAMIC CLUB DE ROANNE
AS JUDO JUJITSU DU ROANNAIS
CSADN JUDO JUJITSU
CSADN KRAV MAGA
AIKIDO CLUB DE ROANNE

+

SCOLAIRES (Primaire – Collège – Lycée) et Police municipale

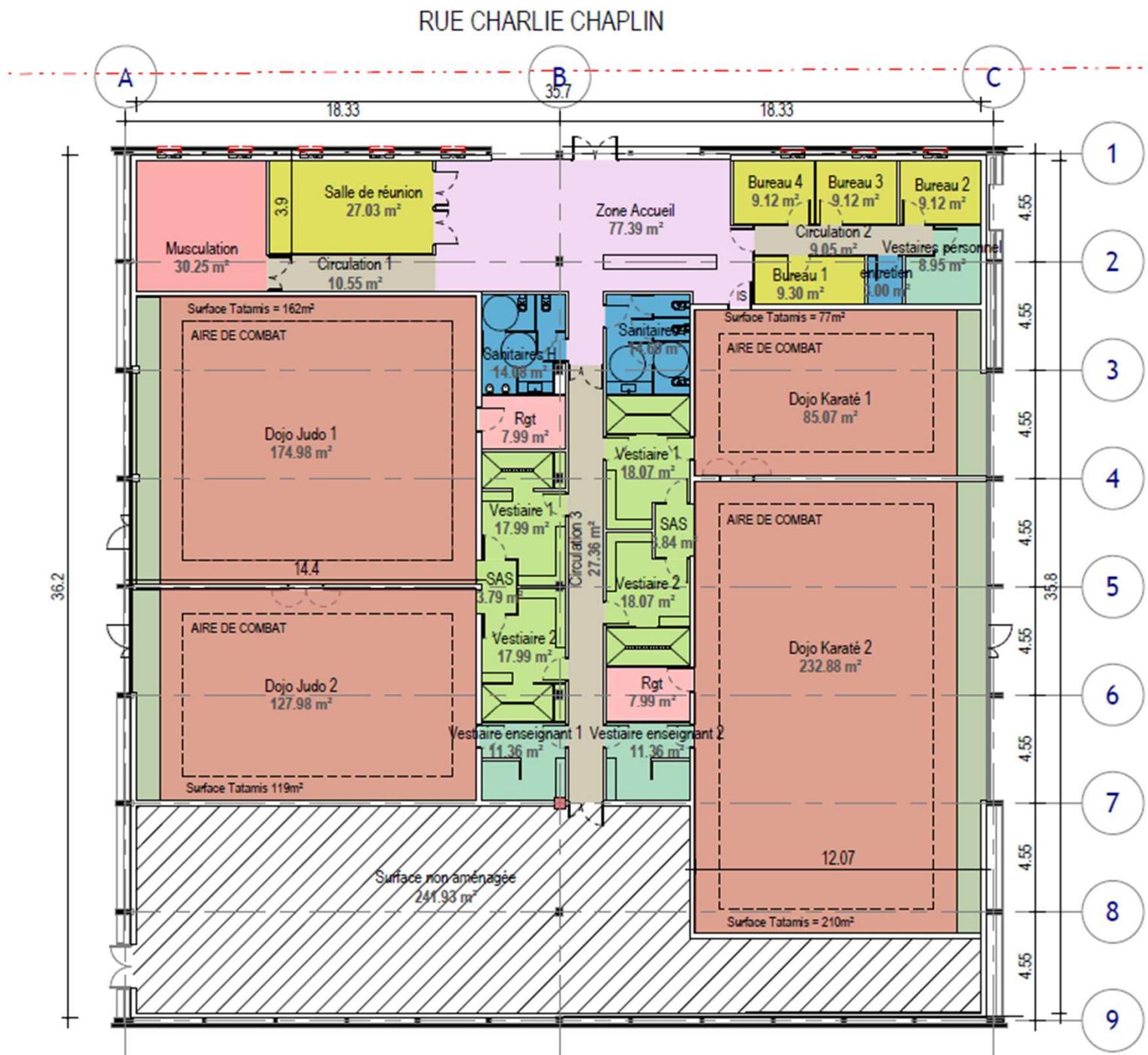


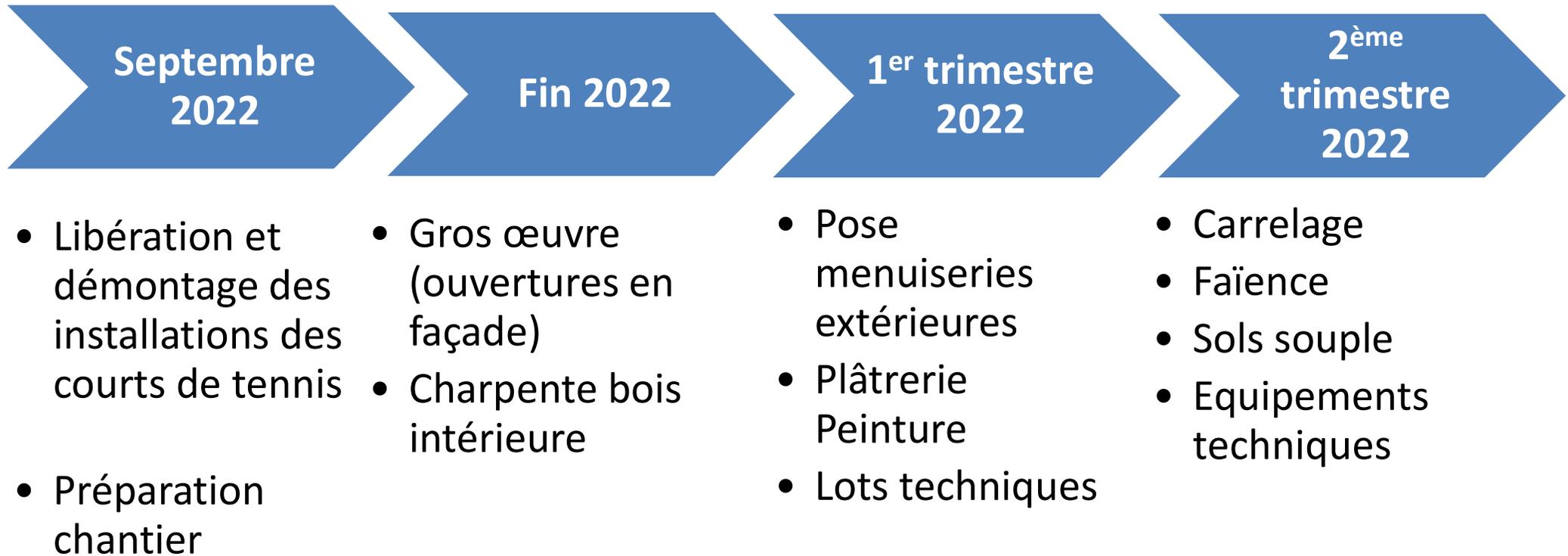


▮ Perspective intérieure



Plénière du Conseil de Quartier Parc





Livraison prévue en septembre 2023



Ville Active et Sportive



Nos 3 élus roannais en présence de Patrick APPERE, Président de l'ANDES et Adjoint aux sports de BREST

La 6^{ème} édition de remise des labels a eu lieu le jeudi 25 août à l'Opéra Théâtre de Limoges en présence de **450 personnes représentant les 288 villes labélisées dans la promotion 2022** (68 nouvelles labélisations et 220 renouvellements 2022 à 2024).

Depuis 2017, 607 villes labellisées en France et en Outre- Mer

Par laurier :

- 1 laurier : 145 villes
- 2 lauriers : 295 villes
- 3 lauriers : 143 villes
- 4 lauriers : 24 villes

Par nombre d'habitants :

- Moins de 5 000 habitants : 105 villes
- Entre 5 000 et 10 000 habitants : 147 villes
- Entre 10 000 et 30 000 habitants : 220 villes
- Plus de 30 000 habitants : 118 villes
- Outre-Mer : 17 villes

Région	1 laurier	2 lauriers	3 lauriers	4 lauriers	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	10	39	15	4	68
Bourgogne-Franche-Comté	6	1	5	3	15
Bretagne	9	27	9	3	48
Centre Val de Loire	5	11	1	0	17
Grand-Est	13	37	12	1	63
Hauts de France	16	34	11	1	62
Ile de France	23	48	24	5	100
Normandie	9	9	15	0	33
Nouvelle Aquitaine	9	20	11	2	42
Occitanie	20	27	8	2	57
Outre-Mer	3	10	4	0	17
Pays de la Loire	10	11	13	2	36
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12	21	15	1	49



Voirie/Urbanisme



Animation/Patrimoine



Retour sur les Anim'Quartiers

Retour sur l'animation d'escrime proposée par l'Académie D'Escrime du Roannais

COMITE DEPARTEMENTAL ESCRIME LOIRE

QUARTIERS D'ETE
2022

**SOIRÉES
SABRE LASER**

PARC DES SPORTS
ROANNE

19h-22h

Stage N°1 : du 12 au 14 Juillet 2022
Stage N°2 : du 25 au 27 Août

OUVERTS A TOUS
Enfants/Ados/Adultes/Familles

5€
le stage

Ensemble, fêtons le 14 Juillet !
Spectacle clôture Samedi 27 Août 2022

Renseignements / Inscriptions
escrime.loire42@gmail.com
06 82 42 60 18 - 06 67 66 41 98
Salle d'Armes de Roanne
63, rue Charlie Chaplin - Gymnase Matel

Quartiers d'été 2022
REPUBLIQUE FRANÇAISE

CDE42
COMITE DEPARTEMENTAL
D'ESCRIME DE LA LOIRE

PRÉFÈTE
DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

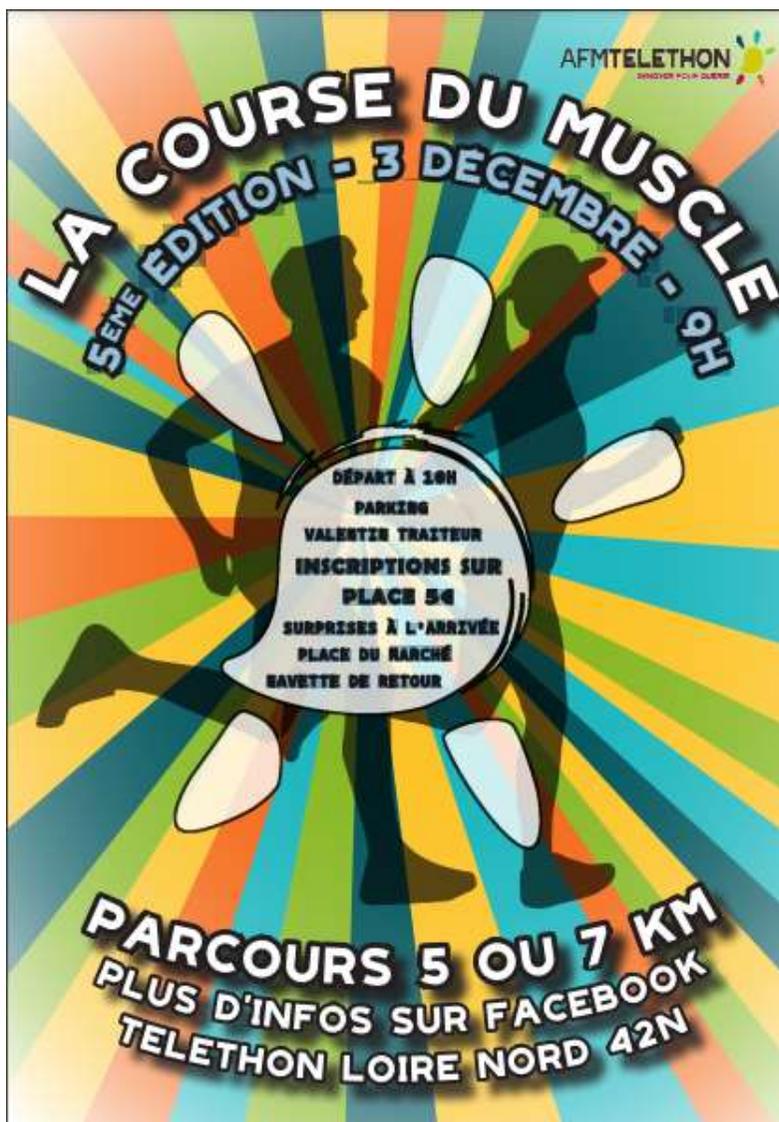
Conseil de
Quartier
PARC

Ville de
Roanne
Le goût de bien vivre

roannais

Loire
LE DÉPARTEMENT

Téléthon Course du Muscle – 3 décembre



Thème des couleurs

Impliquer les conseils de quartier autour de l'action de L'AFM TELETHON

Calendrier Événementiel

- 1^{er} octobre : Bal musette au CQ Arsenal – Centre J BREL
- 2 octobre : Fête du cheval (défilé et animations sur le pétanquodrome)
- 2 octobre : Déambulation gourmande proposée par le CQ Bords de Loire



Calendrier Événementiel

- 3 octobre : Soirée dégustation RTO aux Halles Diderot
- 7 au 9 octobre : Foire du Roannais
- A partir du 8 octobre : Expo Ascendance au Musée
- 13 octobre : Semaine bleue – bal musette à La Capitainerie organisé par le Conseil de Quartier Bords de Loire
- 14 octobre : CFA du Roannais et Marché des producteurs place du Marché
- 22 et 23 octobre : Fête du Charolais au Scarabée



Calendrier Événementiel

- 28 octobre : soirée de clôture au Scarabée
- 7 au 13 novembre : Open international de tennis au Scarabée





Questions diverses